

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

A l'issue de notre dernier Conseil Municipal du 28 juin, nous apprenions « *en direct* » le renvoi devant le Tribunal Correctionnel d'un ancien adjoint pour trafic d'influence et détournement de fonds publics.

L'été qui a suivi a plutôt bien commencé pour notre ville avec les exploits de nos coureurs Julian ALAPHILIPPE et Florian VACHON qui ont ainsi fait honneur à tous les montluçonnais.

Et puis, patatras, en moins de deux mois, Montluçon fait l'actualité locale, régionale et même nationale avec :

- ❖ le directeur de Cabinet du Maire, objet d'une enquête pour usage de la fausse qualité de policier et utilisation à des fins privées des moyens de la collectivité,
- ❖ moins d'un mois plus tard, un adjoint au Maire mis en examen pour corruption de mineur de moins de quinze ans, détention d'images de mineur présentant un caractère pornographique et usage de produits stupéfiants.

Or

- depuis ma démission de la majorité municipale en décembre 2017,
- lors de la constitution de notre groupe en mai 2018, ou chacun d'entre nous s'est engagé solennellement à respecter la Charte de l'élu local,
- lors de chacune de nos interventions ou communications dans le MVN,
- nous n'avons cessé de rappeler l'exigence de probité et le devoir d'exemplarité de tout élu ou de toute personne associée à l'action publique de la collectivité,

Le rappel de ces principes pourtant élémentaires nous a valu au mieux une indifférence moqueuse, au pire et sur les réseaux sociaux les sarcasmes, voire invectives (« quarteron de traîtres »...) de certains élus de la majorité.

Force est de constater que l'actualité nous donne, malheureusement pour notre Ville, raison...

C'est pourtant il y a plus de trois ans lors du Conseil Municipal de rentrée du 24 septembre 2015 que Monsieur Jean DEMASSE, ici à mes côtés, interpellait le Maire de l'époque sur l'utilisation par le Directeur de Cabinet d'un équipement de police et qu'il interrogeait également l'édile sur la propriété municipale ou non du véhicule (puisqu, sauf erreur, aucune délibération préalable à l'acquisition de ce véhicule ne nous a été soumise...) et enfin et également posait un certain nombre de questions s'agissant de l'adjoint aux festivités...

Il est à déplorer que l'intervention courageuse d'un conseiller municipal, intervenue

solennellement au sein de notre assemblée délibérante soit aujourd'hui qualifiée de rumeur et qu'il ait fallu le déclenchement d'une enquête judiciaire par le Parquet de Bordeaux pour que vous décidiez d'une suspension administrative et d'une enquête administrative.

Que l'on soit très clair...Ici comme ailleurs, aucune confusion des genres...

Il ne agit pas ici de dénier à quiconque, fût-il le premier collaborateur du Maire ayant reçu en Mairie il y a quelques mois les insignes d'Officier dans l'Ordre National du Mérite, ou fût-il un adjoint, le droit fondamental de tout citoyen à la présomption d'innocence.

Ce droit est un droit de la personne, édicté dans son intérêt privé, pour sa protection personnelle et celle de sa famille...et pour notre part, nous le respectons en nous interdisant contrairement à vous toute déclaration sur la culpabilité des intéressés.

Laissons la Justice faire son travail, car c'est bien la Justice qui est à l'origine de ces affaires (et non je ne sais quelle cabale ou complot...)...

Mais le mandat public que nous confient nos concitoyens n'est aucunement un droit mais bien un service ce qui signifie que :

- ❖ la fonction (c'est-à-dire le mandat public) dépasse l'homme et ne lui appartient pas,
- ❖ l'élu représente et engage la ville non seulement vis-à-vis de la population mais également de nos partenaires qu'il s'agisse du département, de la région, de l'Etat ou des différents institutions.

Or, sous peine de perdre toute crédibilité, toute considération, tout respect, toute confiance de ces partenaires et de nos concitoyens, l'élu et de manière générale tout collaborateur immédiat du service public se doit non seulement d'être irréprochable mais exemplaire...

C'est pourquoi, dans le strict respect de la présomption d'innocence attachée à la personne mais en considération de ces principes qui n'ont pour finalité que le seul bien commun et l'intérêt de notre ville, nous voterons le non maintien dans ses fonctions du 11^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire,

Que vous le vouliez ou non, vous n'êtes pas le citoyen « Lambda » mais le 1^{er} magistrat de cette ville...

Vous êtes dépositaire de l'image de notre Ville à l'intérieur et l'extérieur,

En cette période où se jouent des décisions cruciales pour l'avenir de notre agglomération, en cette période où plus que jamais peut-être vous avez besoin de la confiance de la population (Vous l'avez, je crois, malheureusement déjà constaté Monsieur le Maire par la très faible mobilisation lors de la dernière manifestation que vous avez organisée pour le

train...).

Les citoyens qui nous interpellent, qui sont là présents très nombreux ce soir vous demandent légitimement des comptes,

Les agents (dont l'honneur n'est pas en cause...) ont besoin de retrouver si ce n'est la confiance au moins le respect en leurs édiles,

Au-delà de notre tristesse, au-delà de notre inquiétude, au-delà de notre colère même de voir notre ville, au glorieux passé de résistance et de courage, exposée ainsi à cette désastreuse image médiatique :

- ❖ nous voulons espérer que ces scandales, suspicions... qui ne cessent de se multiplier depuis maintenant près de neuf mois vont prendre fin,

- ❖ nous voulons espérer dans les forces vives de notre cité puisque nos concitoyens lorsqu'ils ont confiance et respect en leurs élus savent donner le meilleur d'eux-mêmes et font vivre le bien commun (je l'ai personnellement constaté en 2007 au moment de la carte judiciaire quand plusieurs s'accordaient à considérer le combat comme perdu...)

Il y va de l'honneur de notre Ville. Il y va de l'avenir des Montluçonnais.

Je vous remercie de votre attention.

LES ELUS DU GROUPE « LIBRES, POUR MONTLUCON ! »